



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017**

Convocation du Conseil Municipal du 30 novembre 2017

Sous la présidence de **Monsieur Laurent LERCH, Maire.**

**Etaient présents :** M. Jean-Luc REITZER, Maire délégué, M. Raymond TROMMENSCHLAGER, Adjoint, M. Serge EHRET, Adjoint, Mme Marie GALLIOT, Adjointe, M. Richard MORITZ, Adjoint, M. Marc BOVE, M. Antoine EHRET, M. Jean-Claude BASCHUNG, M. Pierre BATTMANN, M. Norbert BEHRA M. Dominique KILLHERR, M. Michel WIESSER, Mme Colette NASSANY, Mme Isabelle NASS, Mme Florence TROMMENSCHLAGER, Mme Florence EHRET, Mme Christelle LIPP, Mme Elisabeth DIRR, M. Joseph REITZER, M. Ludovic DELACOTE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés :** Mme Eliane FARNY, Adjointe, avec procuration à M. Antoine EHRET, M. Didier SANSIG, avec procuration à M. Richard MORITZ, Mme Edmée GESSIER-BATTMANN, avec procuration à Mme Colette NASSANY, M. Abilio PINTO, adjoint au maire délégué, avec procuration à M. Joseph REITZER, Mme Chantal PRENEZ, Mme Annie MUNCK, avec procuration à M. Raymond TROMMENSCHLAGER, M. Jean-Luc BISCHOFF, avec procuration à M. Jean-Luc REITZER, Mme Sabine KLING, avec procuration à Mme Isabelle NASS, M. Pascal TOTO, Mme Caroline LORENZINI, avec procuration à Mme Marie GALLIOT, Mme Marie-Alice TRONCHI, avec procuration à M. Serge EHRET, M. Jérémy BATTMANN, avec procuration à M. Laurent LERCH.

**Etait absent :** M. Edouard RINGENBACH.

--oo0oo--

**L'ordre du jour adopté est :**

- I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2017**
- II. Subventions aux associations**
- III. Finances**
  - 1. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires de 2017**
  - 2. Admission en non-valeur**
  - 3. Virement de crédits**
  - 4. Tarifs Houppach**
- IV. Forêt**
  - 1. Plan de coupes 2018**
  - 2. Travaux forestiers 2018**
  - 3. Etat d'assiette – Martelage 2019**
  - 4. Tarifs 2018**
  - 5. Opportunité d'application du régime forestier**

- V. Travaux de voirie (rue des Gants – rue de la Gare)
- VI. Aliénation immobilière (2 rue du Marché)
- VII. Dénomination de rues
- VIII. Conventions
  - 1. Convention distributeur d'œufs parking des Remparts
  - 2. Convention Département du Haut-Rhin – Répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération
  - 3. Convention AGSP – Utilisation de la laveuse
- IX. Divers
  - 1. Linky – Avis du Conseil Municipal
  - 2. Fibre optique

--oo0oo--

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à cette réunion du conseil municipal « *qui devrait être la dernière de cette année 2017 avec à l'ordre du jour des dossiers relatifs à la forêt, aux finances et qui sera marquée par notre engagement en faveur de nos associations par l'octroi de subventions.*

*Depuis la dernière réunion, le mois qui vient de s'écouler a été marqué par les cérémonies à la mémoire de nos libérateurs suivi du lancement des festivités de Noël.*

*Je tiens à remercier les personnes et services qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation répartie sur 3 jours. Remerciements aux participants ; le détachement de militaires de la 3<sup>e</sup> compagnie du 35<sup>e</sup> RI de Belfort, la délégation du Lycée Janson de Sailly avec son proviseur Monsieur Patrick SORIN, et Madame Marie Caroline BRASSEUR, adjoint au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le témoignage des libérateurs encore présents a marqué l'intensité de cette commémoration en présence de Monsieur le Sous-préfet, de Monsieur le Député et de Madame la Conseillère Départementale. Merci à Monsieur Antoine EHRET pour sa participation dans l'animation de ces journées.*

*Remerciements aux sapeurs-pompiers et la clique cantonale d'avoir respecté la tradition du réveil du dimanche, et pour leur participation à la partie officielle de la cérémonie.*

*Remerciements à la musique municipale pour son accompagnement à l'instant solennel mais aussi pour son magnifique concert en clôture des festivités, concert donné également au profit de l'ARE qui œuvre pour la rénovation de l'église. (dossier qui avance dont on maîtrise à présent les grandes lignes d'intervention).*

*Les illuminations de Noël lancées tout d'abord par le Castel Blanc, puis par Monsieur MOREL, fils d'un libérateur place des Alliés, puis confirmées par Monseigneur Luc RAVEL lors de sa visite pastorale à Masevaux sous le thème de l'Avent illustré par l'exposition du Conseil de Fabrique sur les crèches, puis par la découverte du circuit des crèches et la machine à billes.*

*Saint-Martin, fêté sous la pluie à l'initiative du Cercle Catholique autour d'un repas pour perpétuer une tradition locale.*

*J'avais avec Jean-Luc participé à la première matinale organisée par les commerçants et artisans, débat concentré autour de la problématique du commerce de proximité.*

*Deux enseignes locales ont fait l'actualité. Le couple BRUNELLE reprend la boulangerie confiée depuis 2011 en gérance. L'agence immobilière de Belfort Innov'Immobilier a ouvert une succursale rue Foch.*

*Enfin, l'Espace Claude RICH multiplie ses animations en cette période de Noël, refuge régulier du Saint-Nicolas et des écoliers de l'élémentaire et de la maternelle. Le Saint-Nicolas s'est rendu à la salle polyvalente pour rencontrer les enfants des écoles de Niederbruck. Les premiers conseils de classe se sont bien déroulés. Les rythmes scolaires vont être abandonnés, une réunion des maires à la communauté de commune avait eu lieu à ce sujet.*

*La classe 67 a soufflé ses 50 bougies ici en mairie. Le premier PACS a été enregistré en mairie.*

*Enfin, j'adresse un grand merci à l'ensemble des commissions qui ont préparé les points qui vous sont soumis à cet ordre du jour. (urbanisme, cimetière, finance, forêt, bulletin) ».*

Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'**appel des Conseillers**.  
Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Ludovic DELACOTE est nommé secrétaire de séance.

### **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017**

Le compte-rendu de la séance du 7 novembre **est approuvé à l'unanimité**.

### **TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS**

#### **II. Subventions aux associations**

Monsieur le Maire expose au conseil les propositions de répartition des subventions au profit d'associations par la commune déléguée de Niederbruck et par la commission des finances. Il invite les présidents d'associations à se retirer lors du vote de cette décision.

*Messieurs Dominique KILLHERR et Ludovic DELACOTE quittent la salle de séance.*

Puis il soumet à l'approbation du conseil l'attribution ;

- pour la Commune déléguée de Masevaux la répartition d'un total de subventions de 61328 €
- pour la Commune déléguée de Niederbruck un total de subventions de 3 147 €.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la commission des finances

Vu la décision du conseil communal de Niederbruck

Vu les crédits disponibles

Après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes :

#### Commune déléguée de Masevaux

Football-Club 2 437.00 €, Handball-Club 3 954.00 €, Judo-Club 3 394.00 €, Sté Gym Masevaux 3 724.00 €, Tennis-Club 1 347.00 €, Boxe Française 2 286.00 €, Badminton-Club 1 681.00 €, Escrime 1 011.00 €, Sté Gym St-Martin 1 497.00 €, Club d'Escalade 2 085.00 €, Club Nautique de la Doller 2 231.00 €, Ski-Club Vosgien 2 796.00 €, AAPPMA 1 422.00 € Apiculteurs 443.00 €, Arboriculteurs 443.00 €, Volley-Club loisirs 200.00 €, Sté Philatélique 443.00 €, Castors randonneurs 443.00 €, Sté d'Histoire 443.00 €, Donneurs de sang 43.00€ Espace Claude Rich 443.00 €, L'Outil en main 443.00 €, Scrabble-Club 200.00 €,

Souvenir Français 58.00 €, UNC 443.00 €, UNIAT 443.00 €, Castel Blanc 200.00 €, AGIR 300.00 €, APAEI St-André 150.00 €, CARITAS 1 150.00 €, Restos du Cœur 1 150.00 €, ICARE 300.00 €

Musique Municipale 2 591.00 €, Amicale Sapeurs-Pompiers 942.00 €, Chorale Ste-Cécile 1 360.00 €, Club Vosgien 1 294.00 €, Les Masopolitains (Jeu de la Passion) 5 000.00 €, AOS 1 586.20 €, Prévention routière 71.00 €,

Association de Gestion de la Salle Polyvalente de Masevaux 3 779.47 €, Football-Club (électricité du stade) 2 056.13 €, Judo-Club (chauffage) 1 000.00 €, Pizzakelwa 1 713.04 €, Pizzakelwa (participation feu d'artifice) 500 €, Handball-Club (carnaval des enfants) 175.00€ Sté Gym Masevaux (carnaval des enfants) 150.00 €, Paroisse protestante (éclairage de Noël) 150.00 €, Association des Commerçants (parking) 1 200.00 €, Ecole des Abeilles (sorties ski) 157.50 €.

#### Commune déléguée de Niederbruck

Association de Gestion de la salle polyvalente de Niederbruck 400.00 €, Association des Œuvres Scolaires 317.20 €, Association Soif de vivre 60.00 €, Banque Alimentaire du Haut-Rhin 200.00 €, CARITAS 200.00 €, Chorale de Niederbruck 160.00 €, Club de Ping-Pong/sous-section AGSPN 350.00 €, Club Vosgien Masevaux 100.00 €, Comité Départemental d'Hygiène bucco-dentaire 50.00 €, Musique Municipale de Masevaux 140.00€, Prévention Routière 50.00 €, Restos du Cœur Haut-Rhin 200.00 €, Ligue Française contre le Cancer Comité Départemental Haut-Rhin 110.00 €, Nouvelle Association Française de Sclérosés en Plaques 60.00 €, OCCE 68 Ecole de Niederbruck (association périscolaire) 350.00 €, Sté de Gymnastique de Niederbruck 350.00 €, Sté des Amis de la Bibliothèque Haut-Rhin 50.00 €.

*Messieurs Dominique KILLHERR et Ludovic DELACOTE rejoignent la salle de séance.*

### **III. Finances**

#### **1. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires de 2017**

Conformément à la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite des 25% de l'investissement prévu de l'année précédente.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2017,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** autorise Monsieur le Maire à procéder, avant le budget primitif 2018, aux engagements et mandatements de dépenses d'investissement sur la base des 25% des prévisions de 2017 des comptes suivants :

<b>Budget principal</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Engagement 25 %</b>
21312 Bâtiments scolaires	35 000 €	8 750 €
21318 Autres bâtiments publics	83 500 €	20 875 €
2151 Réseaux de voirie	394 500 €	98 625 €
21538 Autres réseaux	227 000 €	56 750 €
2158 Autres installations, matériels et outillages techniques	10 000 €	2 500 €
2183 Matériel de bureau et informatique	20 000 €	5 000 €

<b>Budget Eaux</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Engagement 25 %</b>
21531 Réseaux adduction eau	891 909 €	222 977.25 €
<b>Budget Assainissement</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Engagement 25 %</b>
21532 Réseaux Assainissement	305 935.07 €	76 483.77 €
<b>Budget Houppach</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Engagement 25 %</b>
2128 Autres terrains	140 000 €	35 000 €
2131 Bâtiments	8 500 €	2 125 €.

*Madame Chantal PRENEZ entre en séance.*

## 2. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire soumet l'avis de la commission des finances favorable à l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables du budget eau et du budget forêt. Il s'agit principalement de titres relatifs à des créances constitués en SCI tombées en liquidation judiciaire.

### Le Conseil Municipal,

Vu les crédits suffisants aux différents budgets

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier

#### **Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- l'admission en non-valeur des titres de recettes émis au budget eau (10 710.08€) et au budget forêt (26.49€).
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

## 3. Virement de crédits

Monsieur le Maire soumet la proposition de la commission de finances relative à la constitution d'une provision. Monsieur Raymond TROMMENSCHLAGER précise qu'elle permettra la prise en charge des éventuels dossiers des créances irrécouvrables à traiter lors des prochains exercices.

### Le Conseil Municipal

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- décide la modification suivante de l'affectation des crédits du budget principal :
  - 6541 créances admises en non-valeur – 15 000 €
  - 6875 dotation ou provision pour risques et charges exceptionnelles + 15 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à constituer la provision.

## 4. Tarifs Houppach

Monsieur Raymond TROMMENSCHLAGER, adjoint au maire, rend compte de la proposition de la commission des finances, réunie le 29 novembre 2018. Elle suggère un nécessaire ajustement des prix de « Houppach ». La marge d'autofinancement est appréciée insuffisante par rapport à la charge du personnel et des crédits à engager dans l'entretien et dans l'équipement des bâtiments. La plupart des tarifs de base sont de fait proposés forfaitairement à la hausse. De plus en raison des transferts d'équilibre opérés régulièrement du budget principal vers le budget annexe « Houppach » la commission propose également l'application d'un prix plus avantageux aux résidents de Masevaux-Niederbruck.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- l'instauration d'une grille de prix référence (n).
- de fixer les prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par application au prix de référence (n) une augmentation de 5 %. Le prix des colonies et séjour pédagogiques encadrés reste inchangé.
- l'introduction à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 d'une grille de prix différente applicables aux demandes non domiciliées à Masevaux-Niederbruck eu égard à la participation du budget principal,
- de fixer les prix des réservations « non domiciliées à Masevaux-Niederbruck en appliquant au prix de référence (n) un coefficient de 1.30 (tableau annexé à la présente décision).

**IV. Forêt**

**1. Plan de coupes 2018**

Monsieur Serge EHRET, adjoint au maire, expose les prévisions de coupes 2018 établies par les services de l'ONF en date du 13 novembre 2017 et approuvées par la commission des forêts réunie le 5 décembre 2017. Ce programme reprend des coupes de l'exercice antérieur pour 1 283 m3 et rajoute 4 376 m3 de coupes nouvelles dont 200 m3 en forêt de Niederbruck. Au total une prévision de production de 6 710 m3 de bois dont 458 m3 de feuillus, 4 052 m3 de résineux, et 726 m3 de BIL. Le coût de production se chiffre à 203 449 € et la marge nette escomptée à 104 831 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- accepte les prévisions de coupes 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce programme 2018.

**2. Travaux forestiers 2018**

Monsieur Serge EHRET, adjoint au maire, expose l'état descriptif des prévisions des travaux forestiers établi par les services de l'ONF et corrigé par la commission des forêts. Les différents programmes retenus se décomposent de la manière suivante :

- . Travaux sur limites et parcellaires 4 309 €
- . Travaux de plantation 848 €
- . Travaux sylvicoles 11 927 €
- . Travaux d'infrastructures 2 294 €
- . Travaux d'accueil touristiques 6 780 €
- . Travaux environnementaux 690 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- . accepte ces programmes de travaux forestiers 2018
- . autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

**3. Etat d'assiette – Martelage 2019**

Monsieur Serge EHRET, adjoint au maire, informe le conseil que les services ONF envisagent le martelage dans les parcelles :

A Masevaux : 3a, 44,51a, 66, 1a, Fb, 25b, 25c, 64b, 52, 40, 46c,  
Les coupes reportées 1b  
Les coupes supprimées 6a

A Niederbruck : 1i, 4i

Les coupes reportées 3b,13b 3a

Monsieur le Maire soumet cette proposition au conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce programme de martelage.**

#### **4. Tarifs 2018**

Sur proposition de la commission des forêts, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal de fixer les prix des menus produits forestiers suivants :

**a) du bois d'affouage**

La toise façonnée, non livrée (non soumis à TVA) pour la somme de **208 €**. Il précise que le bois d'affouage est réservé aux personnes domiciliées à Masevaux-Niederbruck et que la commande de bois d'affouage est limitée à 8 stères par foyer.

**b) des fonds de coupes, exclusivement réservés aux habitants de Masevaux-Niederbruck, dont l'attribution des lots est soumise à des conditions financières à l'égard de la Ville.**

Le lot de 15 stères « montagne » à 37 €HT

Le lot de 15 stères « plaine » à 60 €HT

Le lot de BIL feuillu à 34 € HT/m3

**c) du transport et stockage de bois privé, dont le propriétaire ne réside pas sur la commune, respectivement :**

- pour le stockage : 0,10 € HT/m3 par mois

- pour le transport 0.70 € HT/m3 et par km

Il précise que la TVA de 20% est applicable sur tous les produits forestiers sauf les stères d'affouage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs forestiers 2018.**

#### **5. Opportunité d'application du régime forestier**

Monsieur Serge EHRET, adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le projet d'application du régime forestier de quelques parcelles situées à Niederbruck. La commission des forêts a approuvé ce projet lors de sa séance du 5 décembre 2018. Les parcelles concernées sont situées près de la Vierge, près du réservoir, et près du captage Rohne et énumérées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à appliquer par parc. cadastrale		
			ha	a	ca	ha	a	ca
Masevaux- Niederbruck	23302	1		38	53		38	53
	23302	2		79	35		79	35
	23302	115		3	34		3	34
	23302	116		1	78		1	78
	23302	117		3	16		3	16
	23305	103			90			90
	23305	195		33	10		33	10
	23306	90			28			28
	23306	91			59			59
	23306	92		7	2		7	2
	23306	103			6			6
	23306	28		75	90		75	90
	23306	80		71	80		71	80
	23306	106		2	68		2	68
	23306	107		44	83		44	83
	23306	24		80	74		50	74
	<b>TOTAL</b>						4	14

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le projet tel qu'il est présenté ;
- propose à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier aux parcelles susvisées d'une contenance totale de 4 ha 14a 6 ca ;
- charge l'Office National des Forêts de déposer la demande auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

**V. Travaux de voirie (rue des Gants – rue de la Gare)**

Monsieur le Maire rappelle les décisions budgétaires en matière d'investissement, les avis favorables des commissions de finances et de travaux pour lancer les programmes des travaux de la rue des gants et de la rue de la gare.

L'estimation de ces travaux présentée par le cabinet ANS, maître d'œuvre distingué :

- pour l'aménagement de la rue des Gants :
  - a. lot voirie -espace vert- eaux pluviales pour 179 427.42 € TTC
  - b. lot réseaux secs pour 34 380.40 €.
- pour l'aménagement de la rue de la gare  
un lot unique comprenant la voirie, les réseaux humides et réseaux secs pour 77 765.83 € TTC.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les deux projets financés par autofinancement sur les crédits restes à réaliser 2017 ou imputés sur les nouveaux engagements 2018.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les demandes de subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

*Monsieur Jean-Luc BISCHOFF entre en séance.*

**VI. Aliénation immobilière (2 rue du Marché)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'avait autorisé à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions énoncées au cahier des charges par acte passé de gré à gré. Il soumet la candidature retenue à savoir celle de Monsieur Abilio MOREIRA qui en a accepté les conditions, avec une offre à 100 000 €. Il a présenté son projet de réhabilitation de 3 logements dans le bâtiment principal et de deux logements dans la dépendance. Il a précisé que l'architecture du bâtiment sera rénovée et non transformée. Ainsi l'escalier et le porche s'intégreront dans le projet.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** accepte la candidature de Monsieur Abilio MOREIRA et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette aliénation.

**VII. Dénomination de rues**

Monsieur Richard MORITZ, adjoint au maire, expose au conseil la proposition de la commission d'urbanisme d'une nouvelle liste des rues concernées par un changement de nom :

- les habitations du 8A et du 10 Annexe Stoecken deviennent :2 et 1 **Chemin du Buckelacker**
- les habitations du 20 au 24 Annexe Stoecken deviennent 2 à 6 **Promenade de la Fontaine**
- les habitations du 1 à 5 et du 12 à 18 Lac Bleu deviennent 1 à 11 et 2 à 10 **Chemin du Lac Bleu** et celles du 6 au 10 et du 30 au 34 Lac Bleu deviennent 1 à 5 et 2 à 16 **Chemin de la Digue**
- la voie « Les Terrasses » devient « **Impasse des Terrasses** »
- la portion du chemin départemental n° 14bis I de Lauw au CD 110 située entre l'entrée de la Zone Porte de Masevaux et l'intersection avec la route du Vallon à Lauw est renommée **route de l'Allmend**. L'entreprise We Bed obtient donc une adresse 1 route de l'Allmend
- la voie nommée « Annexe Houppach » est renommée « **route Joffre** » et la renumérotation débute à 99 et la Ferme du Schirm obtient une adresse 130 route Joffre
- la Ferme du Nollen obtient une adresse 2 **Chemin Nollen**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention et 32 voix pour, valide ces nouvelles dénominations de rues.**

## **VIII. Conventions**

### **1. Convention distributeur d'œufs parking des Remparts**

Monsieur le Maire soumet au conseil l'approbation d'une convention fixant les conditions d'une mise à disposition d'un emplacement pour exercer une activité de distributeur à œufs et produits de la ferme. Ce document reprend les principales caractéristiques suivantes :

- durée : 1an renouvelable expressément par la commune
- redevance : 700 € charges d'électricité comprises, la première année, puis évolue suivant le rapport d'activité sans être inférieur à 700 €
- dénonciation, résiliation et suspension temporaire : respect des règles sanitaires et chartes de qualité

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la convention présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent.

### **2. Convention Département du Haut-Rhin - Répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomérations**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil une convention proposée par le Département définissant les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales en traversée d'agglomération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la convention présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent.

### **3. Convention AGSP - Utilisation de la laveuse**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil une convention de mise à disposition de matériel de nettoyage à l'association de Gestion de la Salle Polyvalente de Masevaux. Les principales caractéristiques sont :

- durée 4 ans
- redevance : 950 € / an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la convention présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent

## **IX. Divers**

### **1. Linky - Avis du Conseil Municipal**

*Le Conseil Municipal proposera une note d'information reprenant des réponses objectives aux questions d'installation, de santé, d'utilisation des données.*

## **2. Fibre optique**

*Les élus souhaitent des précisions quant au déploiement de la fibre optique dans la Vallée de la Doller.*

*La Région Grand'Est en a fait un objectif majeur à l'horizon 2020.*

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.

Fait à MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 15 décembre 2017

Le Maire :

Laurent LERCH